

CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 13 Décembre 2023

Présents : B. GOUZIN. J.L. RANDON. R. POUJOL. C. MACIAS-ADICEOM. B. BAUTOU. M.
DIAW. M. RIEUTORD. R. ALLEXANT.

Excusées : A. GOBERT (pouvoir B.GOUZIN). C. CHAUVITEAU (pouvoir R.POUJOL). E. PONS.
(pouvoir J.L.RANDON).

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 25 OCTOBRE 2023.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. DEMANDE DE SUBVENTION OPÉRATION CARREFOUR DU PLANOL.

Le conseil est appelé à se prononcer sur le principe de demander une subvention dans le cadre du financement du projet d'aménagement du carrefour du Planol, précision faite que cette demande ne vaut pas engagement à réaliser cette opération.

Il est à noter l'évolution de l'estimation du coût de cette opération qui est passé de 188 000€ à 267 000€.

Le conseil approuve à l'unanimité la demande de subvention pour l'opération « carrefour du Planol ».

3. MUTUALISATION : AVENANT AUX CONVENTIONS INFORMATIQUE ET GROUPEMENT DE COMMANDES.

- S'agissant de la convention informatique, cet avenant vise à rectifier une erreur matérielle concernant la part d'Equivalent Temps Plein affecté à la mutualisation qui ne reflète pas la réalité du service.

Le conseil approuve à l'unanimité la signature de l'avenant.

- Convention groupement de commandes : à la suite du recensement de besoins intervenu en 2022, il est apparu que le recrutement d'1/2 ETP pour cette mission ne paraît plus justifié, d'autant plus dans un contexte budgétaire contraint.

Le conseil approuve à l'unanimité la signature de l'avenant visant au passage à une tarification à l'acte de ce service.

4. IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES.

L'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, confère aux communes la définition de zones d'accélération pour l'implantation terrestre de production d'énergies renouvelables (ZAEnR).

Il est précisé qu'un processus de concertation a été mis en place par la mise à disposition du public, en mairie, d'un dossier durant la période du 26/11 au 7/12 2023.

Au vu de ces éléments **le conseil, à l'unanimité, décide de définir les zones d'accélération de production d'énergies renouvelables telles que précisées dans le plan joint en annexe à la délibération.**

5. DÉLÉGATION AU MAIRE POUR DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DE LA COMMUNE.

Le conseil a en 2020 accordé une délégation générale à M. le Maire pour la gestion des affaires de la commune.

Dans un souci d'efficacité et de rapidité, il est proposé au conseil de donner délégation à M. le Maire pour agir en son nom dans tous les litiges auxquels la commune pourrait être exposée.

Le conseil autorise, à l'unanimité, le maire à tenter au nom de la commune, toute action en justice quelle que soit sa nature ou à défendre la commune dans toutes les actions intentées contre elle, ceci devant l'ensemble des juridictions administratives, civiles et pénales, ainsi que devant toutes les juridictions sans exception, en charge de contentieux spécialisés, aussi bien en première instance qu'en appel ou en cassation.

6. QUESTIONS DIVERSES

- Mur Vertaldi

Dans le cadre de la cession à titre gratuit d'une bande de terrain par M. et Mme Vertaldi, la commune prendra à sa charge les frais de bornage par le géomètre ainsi que les frais de démolition du mur de clôture.

- Défibrillateur

Afin de respecter ses obligations, la commune va procéder à l'installation d'un défibrillateur. Une étude est en cours afin d'étudier les différentes options (achat/location).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 H 00.